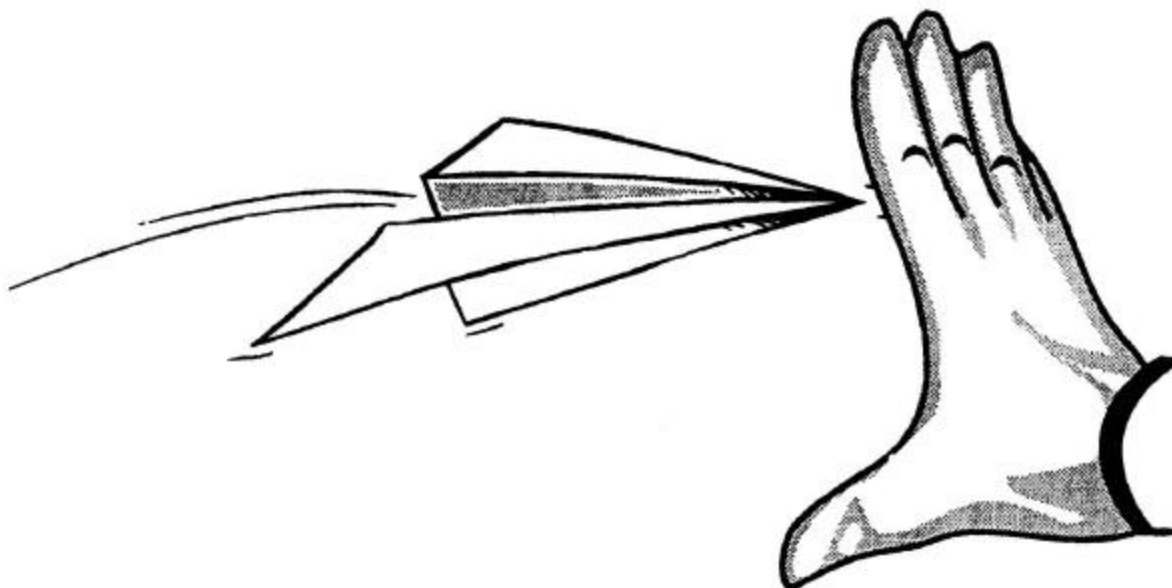


Discipline et gestion de classe



**Stratégies et suggestions à l'usage du
personnel enseignant et des directions d'école.**

Nous reproduisons dans les pages suivantes un document produit conjointement par l'Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens, l'Association des enseignantes et des enseignants du Nouveau-Brunswick et la Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants en octobre 1996.



L'Association des enseignantes
et des enseignants francophones
du Nouveau-Brunswick



La Fédération
canadienne des
enseignantes et des
enseignants



Association
des enseignantes
et des enseignants
franco-ontariens

Octobre 1996

AVANT-PROPOS

Une collaboration réussie

Depuis quelques années, on constate une augmentation des cas d'indiscipline au niveau de la classe et de l'école. Les enseignantes et les enseignants composent avec cette situation mais souhaitent une intervention concertée au niveau de l'école et du district scolaire ou du conseil scolaire.

Le présent fascicule se veut un guide pratique et facile à consulter pour le maintien de la discipline en milieu scolaire. Il ne prétend pas donner réponse à tous les problèmes de discipline qui peuvent se présenter en milieu scolaire, mais plutôt constituer une amorce à une action et à des solutions qui sont spécifiques au milieu concerné. Il contient, dans les stratégies de prévention, des suggestions quant à des protocoles qui pourraient être établis d'avance pour tenir compte de situations d'urgence qui peuvent survenir de temps à autre. Les directions d'école voudront profiter de ces suggestions pour mettre en place de tels protocoles.

Ce fascicule s'inspire d'un document produit par la New Brunswick Teachers' Association (NBTA) sur la discipline en milieu scolaire qui a été produit il y a de cela quelques années. L'Association des enseignantes et des enseignants francophones du Nouveau-Brunswick (AEFNB) et l'Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens (AEFO) ont collaboré à la traduction et à l'adaptation des textes originaux. L'AEFO a rédigé la version française du texte tandis que l'AEFNB en a assuré l'impression. Lors d'une rencontre de la Conférence des associations francophones d'enseignantes et d'enseignants, il a été entendu que ce document serait disponible aux membres de la profession enseignante d'ailleurs au pays.

La discipline et l'article 43 du Code criminel du Canada

La plupart des juridictions prévoient dans leurs lois sur l'éducation, ou ailleurs, l'interdiction d'administrer la punition corporelle en milieu scolaire. L'intervention musclée du passé n'a plus sa raison d'être mais les enseignantes et les enseignants exigent quand même qu'il y ait en place des mécanismes qui leur permettent de s'acquitter de leur responsabilité de maintenir l'ordre et la discipline sur les lieux scolaires. Il s'agit que soit établie une politique cohérente sur les attentes en ce qui concerne les comportements acceptables et les conséquences du non-respect de ces consignes.

Il se peut que l'enseignante ou l'enseignant soit accusé de voies de fait suite à une intervention physique auprès d'une ou un élève. Dans ces cas, pour se défendre, l'enseignante ou l'enseignant fera appel à l'article 43 du Code criminel du Canada qui stipule que l'enseignante ou l'enseignant ou le parent ou toute personne qui remplace le parent est fondé à utiliser la force qui convient pour corriger une ou un élève pourvu que la force utilisée ne dépasse pas la mesure du raisonnable dans les circonstances. Il importe de souligner que, bien que la personne concernée puisse être exonérée d'accusations de voies de fait contre une ou un élève, elle pourrait être sujette à une action disciplinaire de la part de son employeur. Votre association professionnelle vous recommande de ne pas utiliser l'intervention physique comme méthode de discipline.

Nous espérons que ce fascicule vous sera utile et qu'il permettra une action concertée et cohérente au niveau de l'école et du district scolaire afin de donner à l'enseignante et à l'enseignant l'appui dont elle ou il a besoin pour maintenir l'ordre et la discipline en milieu scolaire.

Table des matières

Absentéisme et ponctualité	Fiche 1
Absentéisme sélectif (Sauter un cours en particulier)	Fiche 2
Appels téléphoniques anonymes (Voir menaces)	Fiche 14
Armes cachées (Voir port d'armes)	Fiche 21
Bavardage	Fiche 3
Besoins spéciaux	Fiche 4
Chahut dans l'autobus	Fiche 5
Consommation d'alcool à l'école	Fiche 6
Dénigrement	Fiche 7
Domage au bien d'une enseignante, d'un enseignant	Fiche 14
Effronterie (Voir insolence)	Fiche 9
Entrer sur propriété interdite (Voir intrusion)	Fiche 11
Indécence	Fiche 8
Insolence	Fiche 9
Intoxication	Fiche 10
Intrusion	Fiche 11
Langage blasphématoire (Voir insolence)	Fiche 9
Manque d'intérêt pour les études	Fiche 12
Manque de respect	Fiche 13
Menaces	Fiche 14
Menaces de suicide	Fiche 15
Oublis fréquents	Fiche 16
Parents mécontents	Fiche 17

Perturbation : Dans les corridors	Fiche 18
Dans la salle de classe	Fiche 19
Plagiat	Fiche 20
Ponctualité (Voir absentéisme)	Fiche 1
Possession de substances illégales (Voir intoxication)	Fiche 10
Provocation (Voir manque de respect)	Fiche 13
Racisme (Voir dénigrement)	Fiche 7
Refus de travailler (Voir Manque d'intérêt pour les études)	Fiche 12
Remise des travaux en retard	Fiche 22
Sexisme	Fiche 7
Tenue vestimentaire inacceptable	Fiche 23
Tricherie (Voir plagiat)	Fiche 20
Troubles de comportement (Voir besoins spéciaux)	Fiche 4
Vandalisme	Fiche 24
Violence physique et sexuelle	Fiche 25
Voies de fait sur un élève	Fiche 26
Voies de fait sur un membre du personnel	Fiche 27
Visite impromptue d'un parent (Voir parents mécontents)	Fiche 17
Vol à l'école	Fiche 28
Vol à l'étalage	Fiche 29
Vulgarité (Voir insolence)	Fiche 9
Liste de contrôle pour les activités parascolaires	Annexe A
Lexique	Annexe B

Fiche 1

Description du comportement observé

Un élève est régulièrement en retard à ses cours ou ne se présente pas du tout à l'école. Lorsqu'on lui demande d'expliquer son retard ou son absence, il n'a que des excuses boiteuses à offrir ou encore présente de fausses notes. Le problème prend de l'ampleur au point où les retards répétés dérangent le reste de la classe et présentent un modèle de comportement indésirable. De plus, les tentatives de communication avec les parents n'ont connu aucun succès.

Considérations

La loi provinciale de l'éducation et la politique du conseil (ou du district) prévoient des mesures disciplinaires dans de tels cas. Il existe normalement un règlement de l'école concernant les retards et les absences non motivées. Il faut tenir compte de l'âge de l'élève en prenant des mesures disciplinaires. Les élèves de 16 ans et plus peuvent légalement quitter l'école.

Démarche d'intervention proposée

Donner l'exemple de la ponctualité et de la régularité de présence au cours. L'enseignante ou l'enseignant est un modèle pour l'élève.

Parler à l'élève concerné afin de connaître les raisons de ses absences ou de ses retards. Si la situation comporte certains facteurs atténuants, penser à ajuster le règlement dans l'intérêt de la justice.

- Discuter du problème avec les parents.
- Solliciter l'appui de la direction, de la direction adjointe, de la conseillère ou du conseiller en orientation pour régler ce problème : exiger, par exemple, que l'élève se présente au bureau tous les jours dès son arrivée à l'école.
- Si ces efforts restent vains, informer les services sociaux après consultation avec la direction. Exiger que l'élève reprenne tout le temps perdu et les travaux qu'il n'a pas faits.
- Ne porter aucun jugement sur un comportement inacceptable de la part de l'élève, agir rapidement pour l'arrêter.
- Essayer d'être juste et sensible aux circonstances individuelles dans l'application du règlement.

Stratégies de prévention

- Chaque école devrait se doter d'un protocole cohérent que peuvent adopter les enseignantes et les enseignants dans les cas de retard ou d'absences non motivées. Le règlement de l'école et les sanctions imposées aux élèves qui l'enfreignent devraient être clairs et connus de tous les élèves, des parents ainsi que des enseignantes et des enseignants.

Absentéisme sélectif (Sauter un cours)

Fiche 2

Description du comportement observé

Un élève saute régulièrement un cours en particulier, même s'il se présente à l'école tous les jours. Lorsque l'enseignante lui demande de motiver ses absences, il trouve toujours une explication boiteuse. Il se plaint d'une enseignante auprès de la direction, l'accusant de harcèlement qui rend inconfortable sa présence dans la classe.

Considérations

Lorsqu'un élève se dit malade, il faut évaluer les implications juridiques de la présence prolongée non supervisée d'une ou d'un élève dans l'infirmerie ou à la cafétéria. On peut vous tenir responsable de tout développement ou accident secondaire. Il est généralement d'usage d'appeler un des parents et d'envoyer l'élève à la maison. Il est important d'évaluer si l'élève agit ainsi pour d'autres raisons. Essaie-t-il, par exemple, de sécher assez de cours pour justifier un abandon.

Démarche d'intervention proposée

- Recevoir toutes les plaintes avec sérieux, qu'il s'agisse de maladie ou de harcèlement de la part de l'enseignante et assurer un suivi à ces plaintes.
- Communiquer avec un des parents pour l'informer de la situation et du suivi que vous lui donnez.
- Demander l'aide des autorités de l'école (la direction adjointe, la conseillère ou le conseiller en orientation etc.).
- Avoir recours à un programme de « mentorat » (conseillers d'élèves) quand il est disponible. Faire en sorte que l'élève reprenne le temps perdu ou le travail qui n'a pas été fait.
- Prévoir un changement possible à l'horaire de l'élève ou un transfert de classe ou de groupe.
- Traiter ce comportement, particulièrement s'il persiste, comme un problème de discipline sérieux qui mérite des sanctions de plus en plus sévères.

Stratégies de prévention

- Toutes les écoles doivent avoir des protocoles très clairs en cas de maladie ou de blessures chez les élèves.
- Ce protocole devrait toujours être suivi et les présences en classe notées avec soin.
- Il est essentiel de rappeler régulièrement aux élèves les règlements de l'école concernant les absences.

Fiche 3**Description du comportement observé**

L'élève bavarde et parle constamment. Il intervient quand ce n'est pas son tour, fait des blagues ou du théâtre pour ses camarades quand l'enseignant a le dos tourné et même parfois quand il peut le voir. Il est d'un charme désarmant et sans malice, mais il monopolise l'attention des autres élèves d'une manière qui détourne l'enseignant de sa leçon.

Considérations

Tout le monde connaît le nom de cet élève dès la première semaine de classe puisque l'enseignante ou l'enseignant lui adresse sans cesse des remontrances sur un ton souvent tolérant, mais parfois plus hostile. Il faut user de jugement dans une telle situation. Il faut être cohérent et ne pas laisser passer un comportement à certains moments et le punir à d'autres. Le choix du moment est souvent l'élément crucial dans l'accueil que recevront les commentaires de l'élève. Souvenez-vous que des blagues bien à propos peuvent parfois contribuer positivement à l'atmosphère de la classe. Ce comportement peut combler un besoin chez l'élève et pour l'enseignante ou l'enseignant, cela permet à l'élève d'obtenir l'attention désirée. Il peut donner lieu à un moment privilégié d'apprentissage, une diversion sur une leçon importante. Le sens de l'humour de l'enseignante ou de l'enseignant ou son absence est critique dans cette situation. Il faut se demander également si l'élève tente de masquer par ses blagues, son manque de compréhension ou l'ennui.

Démarche d'intervention proposée

- Ne pas hésiter à déplacer l'élève. La place qu'il occupe dans la classe est très importante.
- Ne pas laisser les blagues ou les distractions entraver la démarche d'apprentissage de l'élève en question ou des autres élèves de la classe.
- Ne pas céder à la tentation d'un échange de rhétorique avec l'élève.
- Ne pas faire trop de cas de ce comportement à moins qu'il ne se reproduise régulièrement.
- Dire à l'élève devant toute la classe qu'il doit rester après la classe. Faire en sorte que tous les élèves sachent que les choses n'en resteront pas là.
- Après la classe, discuter avec l'élève et lui rappeler les limites d'un comportement acceptable.

Stratégies de prévention

- Il est préférable de toujours discuter en privé avec l'élève en faute avant que le problème ne prenne des proportions de crise.
- L'enseignante ou l'enseignant peut s'entendre avec l'élève sur un signal à donner lorsqu'il dépasse les limites d'une conduite acceptable ou de ce qui est tolérable. Si l'enseignante ou l'enseignant se situe près de l'élève, cela favorisera le rappel de ses attentes envers lui.
- Les promesses ou menaces qui ne sont pas respectées sont à éviter.
- Il est primordial de comprendre pourquoi l'élève qui désire attirer l'attention se comporte ainsi. S'agit-il d'une étape de son développement ou d'un désir d'être accepté?

Fiche 4

Description du comportement observé

Un élève ayant des troubles de comportement a, depuis quelque temps, des écarts de conduite assez fréquents. Il semble ne plus avoir de contrôle sur sa conduite personnelle et les comportements inacceptables qu'on lui reproche sont assez variés. Plus grave encore, les règlements semblent ne plus avoir de sens pour lui.

Considérations

Presque toutes les formes de comportement répréhensible peuvent se compliquer lorsque l'élève qui doit être discipliné a des besoins spéciaux ou souffre de troubles de comportement. Les enseignantes et les enseignants peuvent hésiter à discipliner ce type d'élève, craignant une réaction différente s'ils tentent de corriger son comportement. Par contre, l'école ne peut se permettre de doubles standards en matière de discipline. La notion d'attentes variables pour différentes catégories d'élèves créerait inévitablement des difficultés. Si les règlements sont les mêmes pour toutes et tous, les sanctions peuvent varier selon le cas, dans l'intérêt de la justice et pour assurer la réaction la plus appropriée. Le personnel enseignant et les autorités doivent toujours user de leur jugement dans le choix des sanctions. Bien que la Loi sur l'éducation permette une certaine souplesse, on devrait éviter de tolérer la mauvaise conduite des élèves en difficulté.

Démarche d'intervention proposée

- Susciter l'intervention immédiate de la direction. Ne pas hésiter à faire appel aux personnes-ressources de l'école ou du conseil scolaire (district scolaire). Il est parfois préférable de consulter des spécialistes qui connaissent bien l'enfance en difficulté et qui ont l'expérience de telles situations dans le but de discuter des options possibles avec le personnel enseignant concerné.
- Ne pas céder à la tentation d'avoir deux niveaux de comportement acceptable selon le groupe d'élèves ou de modifier le règlement de l'école pour certains élèves en difficulté. Les mêmes règlements s'appliquent à tous les élèves. Ce sont les sanctions qui peuvent varier lorsque nécessaire.
- Ne pas hésiter à obtenir la collaboration des parents s'il est difficile de résoudre le problème ou si l'on juge que leur intervention est nécessaire.
- Faire appel à l'équipe d'intervention en cas de crise (voir Manque de respect/provocation) pour retirer l'élève de la classe si c'est nécessaire. Dans les cas plus sérieux, appeler le personnel des services de santé communautaire ou la police. Rappelons que dans les deux cas, une consultation préalable avec la direction est nécessaire.
- Documenter les cas et élaborer un plan sur papier (Plan d'intervention personnalisé) pour faire face aux épisodes d'élèves particuliers. Ce plan devrait suivre l'élève si elle ou il devait quitter votre école.

Stratégies de prévention

- L'ensemble des enseignantes et des enseignants devraient partager les mêmes attentes en ce qui a trait aux comportements acceptables et devraient discuter de cette question lors d'une réunion du personnel afin de s'entendre sur la façon de réagir dans ces situations. Il est important d'informer les suppléantes et les suppléants des cas particuliers ainsi que des protocoles établis pour y faire face.
- La cohérence est essentielle. Les messages divergents ne peuvent que faire du tort à ces élèves.
- Il serait bon de mettre sur pied un programme d'orientation pour les nouveaux élèves en difficulté.
- Certaines écoles organisent, à l'intention du personnel enseignant, des ateliers qui mettent en valeur des techniques spéciales pour maîtriser les élèves difficiles. Ces techniques sont utilisées dans un contexte de résolution pacifique des conflits.

Fiche 5

Description du comportement observé

Un conducteur d'autobus scolaire signale que le comportement d'un élève ou de plusieurs élèves à bord de l'autobus est de plus en plus problématique. Des jeux violents, des objets lancés dans toutes les directions et des perturbations fréquentes distraient constamment le conducteur et mettent en danger tous les élèves.

Considérations

Avant tout, il s'agit d'une question de sécurité. Le transport scolaire est un privilège et non un droit. Il importe que l'administration détermine si le problème est relié à une conductrice ou à un conducteur ou à un groupe d'élèves en particulier. La Loi provinciale sur l'éducation donne l'autorité nécessaire à la direction pour intervenir. L'autobus devrait être considéré comme un prolongement de la salle de classe ou de l'école quant aux normes de comportement. Les sanctions imposées à la suite d'incidents à bord de l'autobus doivent être sérieuses et immédiates.

Démarche d'intervention proposée

- Faire enquête chaque fois qu'un incident se produit à bord de l'autobus.
- Consigner tous les détails sur papier et indiquer les actions de la conductrice ou du conducteur lors de l'incident ainsi que celles de l'élève ou des élèves impliqués.
- Imposer immédiatement les sanctions appropriées : une suspension d'une journée, une suspension des privilèges de transport par autobus. Les parents deviennent alors responsables du transport de leur enfant.

Stratégies de prévention

- Au début de chaque année scolaire et chaque fois qu'un incident survient, prendre le temps de rappeler aux élèves les règles de comportement à bord de l'autobus, l'importance de la sécurité, les droits et responsabilités des conductrices et conducteurs d'autobus scolaires et les conséquences (sanctions) inévitables d'un comportement répréhensible.
- On retrouve maintenant dans certains autobus scolaires, une place spéciale pour des caméras vidéo ainsi que des affiches signalant aux élèves qu'ils peuvent être filmés à tout moment. Cette mesure réduirait sensiblement le nombre d'incidents à bord de ces autobus.
- Une formation périodique à l'intention des conductrices et conducteurs sur le comportement des élèves pourrait être utile.

Fiche 6

Description du comportement observé

Des élèves ont consommé de l'alcool lors d'une danse organisée par l'école et certains sont même en état d'ébriété lorsqu'ils sont découverts par l'enseignante responsable de la surveillance de l'activité.

Considérations

L'usage d'alcool lors d'événements sociaux ou la présence à ces événements d'élèves en état d'ébriété constitue un sérieux problème. Les enseignantes et les enseignants qui jouent le rôle de chaperons doivent transiger avec ces élèves avec beaucoup de doigté en demeurant conscients des difficultés qui peuvent surgir pendant ou après l'événement. Une mineure ou un mineur en possession d'alcool commet un délit criminel. Les enseignantes et les enseignants pourraient être tenus responsables si l'élève en état d'ébriété se blesse. Qu'il s'agisse d'une bagarre, d'un accident de voiture alors que l'élève est sous l'influence de l'alcool ou simplement d'une chute dans les toilettes, ils pourraient être tenus responsables d'un tel accident s'ils n'interviennent pas dès qu'ils sont informés de la présence d'alcool.

Démarche d'intervention proposée

- Appeler les parents immédiatement pour qu'ils viennent chercher leur enfant. L'élève doit pouvoir rentrer chez lui en toute sécurité le plus rapidement possible. Ne pas le laisser partir seul à pied ou en voiture.
- Suspendre l'élève de son droit de présence à d'autres événements du genre.
- Jeter l'alcool saisi en présence de témoins afin d'éviter d'être accusé d'avoir profité d'une manière quelconque de cet incident, à moins que la police n'en fasse la demande à titre de preuve.
- Ne pas brusquer (repousser) les élèves en état d'ébriété lorsqu'ils se présentent à la porte de l'école : les risques de responsabilité sont élevés si un accident devait survenir après leur départ.
- Faire de son mieux pour garder l'élève en sécurité jusqu'à ce que ses parents soient venus le chercher.
- Éviter de s'impliquer dans une altercation.

Stratégies de prévention

- Faire en sorte que tous les élèves connaissent le règlement concernant la présence et la consommation d'alcool à l'école et sachent que les mêmes sanctions seront appliquées systématiquement à tous les élèves qui l'enfreignent. La certitude d'une sanction peut avoir plus d'effet que sa sévérité.
- Un feuillet d'information sur les règlements de l'école à l'intention des parents au début de l'année peut être utile.
- Les enseignantes et les enseignants chargés de surveillance lors de ces événements ne devraient jamais consommer d'alcool avant d'entrer en fonction.

Fiche 7

Description du comportement observé

Un élève harcèle certaines personnes qu'il ne respecte aucunement.

Un élève se moque constamment de la façon qu'une ou qu'un élève s'habille en faisant référence à sa pauvreté. « Wow! Quel beau linge de pauvre! »

Considérations

Il peut s'agir de préjugés d'ordre religieux, racial ou ethnique ou simplement d'une tendance à mépriser les élèves provenant de milieux plus pauvres ou défavorisés. Peu importe la nature de ces préjugés, ils sont intolérables pour celles et ceux qui en font l'objet et constituent un bien piètre modèle pour les autres. Il s'agit d'un double problème d'estime de soi. On constate d'une part que le harcèlement produit un sentiment d'insécurité chez l'élève qui en est la victime et que d'autre part, ce harcèlement trouve sa source dans un sentiment d'insécurité et d'infériorité masqué par une attitude de supériorité et de mépris chez celle ou celui qui en est l'auteur. Dans une telle situation, il faut s'attarder non seulement au coupable mais accorder à la victime l'empathie et l'attention nécessaires. C'est un problème relié au développement d'un type de comportement qui fait surface à un certain stade et qui, on l'espère, disparaîtra plus tard. Il s'agit d'un éventail de comportements assez étendu qui peut aller du dénigrement au sectarisme explicite et au racisme. Il faut faire en sorte que les actions entreprises soient assorties au problème. Les cas extrêmes peuvent se manifester sous forme de violence verbale et celle-ci est passible de peine criminelle.

Démarche d'intervention proposée

- Recourir à la thérapie de groupe, à la médiation ou à la résolution de conflits par les pairs afin de résoudre les conflits qui perdurent en raison de ce genre de comportement.
- Exploiter le côté constructif de ces épisodes en fournissant aux élèves l'occasion d'apprendre une leçon importante sur les valeurs et les comportements acceptables.
- Ne pas sous-estimer les dommages que peuvent causer les injures ou la peine que ressentent les victimes.
- Si le comportement persiste, exclure l'élève de la classe.

Stratégies de prévention

- Lorsque la discussion en classe s'y prête, en profiter pour aborder ce que l'on considère comme comportement et langage acceptables ainsi que le respect à accorder aux différences entre les gens.
- Encourager le respect des autres en invitant des conférencières ou des conférenciers qui peuvent discuter de questions connexes comme les droits de la personne (ex : une représentante ou un représentant de la Commission des droits de la personne).
- Discuter de scénarios d'exclusion et des sentiments que peuvent provoquer cette exclusion ou le manque de respect.

Fiche 8

Description du comportement observé

Un élève utilise régulièrement un langage indécent et menace certains élèves de gestes à caractère sexuel avant la fin de la journée scolaire. Une élève menacée se confie à son enseignante.

Profitant de la récréation, un élève invite d'autres élèves à participer à une partouze, chez lui, le soir-même.

Considérations

Les incidents de « comportements indécents » à l'école peuvent être nombreux et de nature variée : gestes, paroles par un seul élève, activités sexuelles entre élèves... Le personnel enseignant et l'administration scolaire doivent faire preuve de bon jugement dans de tels cas. Les opinions sur ce qui est bien ou mal, sur ce qui est acceptable ou inacceptable, sont plus variables dans ce domaine que dans d'autres. Faites preuve de sensibilité mais agissez avec cohérence. Les considérations juridiques sont importantes : certains incidents doivent être confiés à la police et aux tribunaux. L'évaluation de chaque cas doit tenir compte de l'âge de l'élève ou du groupe d'élèves impliqués. Il faut se poser les questions suivantes : S'agit-il d'un premier incident ou d'un comportement habituel? Quelle est la gravité de l'incident? S'agit-il d'un geste accidentel ou d'un geste intentionnel posé dans le but de faire du mal aux autres ou de les choquer? Différents types d'interventions s'imposeront selon la gravité ou la nature du problème. La collaboration des parents est essentielle. Il faut tenter de déterminer si le milieu familial constitue un facteur qui contribue au comportement de l'élève.

Les infractions plus sérieuses sont traitées sous la rubrique « Violence sexuelle ».

Démarche d'intervention proposée

- Vérifier la politique du conseil scolaire (district scolaire) avant de prendre des mesures disciplinaires.
- Informer la direction immédiatement.
- Évaluer avec soin le sérieux de l'incident ainsi que les considérations juridiques qui pourraient influencer la décision.
- Au besoin, faire appel à l'intervention d'une conseillère ou d'un conseiller, d'une travailleuse sociale ou d'un travailleur social, au niveau du groupe ou individuellement selon les circonstances.
- Ne pas dénoncer l'ensemble des comportements sexuels, se limitant aux commentaires reliés au comportement mal choisi.
- Si l'incident semble relié à des problèmes de discipline personnelle et de discrétion, prendre le temps de discuter de ces questions en détail avec les élèves impliqués.

Stratégies de prévention

- Les directives de l'école en ce qui a trait aux comportements mal choisis devraient créer un environnement qui minimise la possibilité que surviennent de tels incidents. Les élèves doivent comprendre que ces directives reflètent les moeurs publiques de la communauté dans son ensemble et qu'elles existent pour sa protection personnelle.
- Même les gestes sexuels plus innocents comme les baisers prolongés dans les corridors peuvent être gênants pour les autres. Il faut discuter de ce problème avec les élèves et les encourager à être sensibles aux autres. Les ateliers et les pièces de théâtre qui traitent de ces questions peuvent offrir un prétexte à des discussions utiles sur ce sujet.

Fiche 9

Description du comportement observé

Une réprimande routinière de la part d'un enseignant donne lieu à un accès de colère inattendu chez l'élève qui lance contre celui-ci une violente attaque verbale truffée de vulgarités et de blasphèmes qui paralyse toute la classe. Le silence qui suit pèse lourd alors que les élèves attendent de voir la réaction de l'enseignant.

Considérations

Il existe normalement des politiques dans chaque école ou conseil scolaire (district scolaire) pour de telles situations. L'insolence et la vulgarité détruisent très rapidement le climat propice à l'apprentissage et ne devraient jamais être tolérées ou ignorées.

Démarche d'intervention proposée

- Ne pas répliquer aux propos de l'élève.
- Essayer de savoir si l'élève a agi de cette façon pour attirer l'attention.
- Maîtriser ses émotions. Réagir calmement et sans tension évidente. Le calme de l'enseignante ou de l'enseignant maintiendra celui des autres élèves.
- Éviter le contact physique. Ne pas pousser l'élève et ne pas le toucher même si le niveau de frustration est dangereusement élevé.
- Faire sortir l'élève de la classe pour une période de réflexion.
- Informer immédiatement les parents.
- Si la situation s'aggrave, faire venir l'équipe d'intervention (voir mépris de l'autorité).
- Faire appel à la direction si nécessaire.

Stratégies de prévention

- L'école devrait mettre sur pied des mesures d'urgence pour les situations de crise. Celles-ci devraient prévoir une marche à suivre pour retirer un élève de la classe et pour le recours à une équipe d'intervention spéciale.
- Sachant que de telles situations peuvent survenir, préparez-vous d'avance à réagir à de pareils épisodes.
- Une formation en résolution pacifique des conflits (techniques d'interpellation et de confrontation) pourrait être utile.
- Le personnel enseignant devrait essayer d'identifier les élèves susceptibles d'être violents, qui s'impatientent rapidement ou qui ont de la difficulté à gérer leur colère. Il devrait discuter de la dynamique des élèves qui essaient de provoquer les enseignantes et les enseignants à l'aide de langage vulgaire ou violent. Ce genre de tactique de la part de l'élève ne réussit que lorsque la personne visée réagit comme le désire l'élève.
- Les élèves devraient savoir que la violence verbale peut constituer une infraction criminelle et que l'intervention de la police pourrait être nécessaire.

Fiche 10

Description du comportement observé

Un élève se présente en classe après la pause. Son regard est vitreux et il dégage une odeur de marijuana. Quand on l'interroge sur les effluves qu'il dégage, l'élève répond avec un large sourire que des élèves fumaient des cigares de l'autre côté de la rue pendant la pause.

Alors qu'elle range des livres dans son casier, une élève échappe accidentellement un petit sac de plastique. Une enseignante qui passe au même moment remarque le sac et se demande s'il contient des drogues. L'élève proteste et refuse de lui remettre le sac pour inspection.

Considérations

L'usage et la possession de substances illégales constituent un délit criminel. Afin de promouvoir des comportements et des normes sociales désirables, les écoles doivent adhérer à une politique de tolérance zéro en ce qui a trait aux intoxicants. Lorsque l'usage de drogues devient acceptable, le milieu scolaire se détériore invariablement. Il faut d'abord vérifier si l'élève en question utilise des médicaments obtenus sur ordonnance médicale. L'enseignante ou l'enseignant pourrait être tenu responsable du fait qu'elle ou qu'il est au courant de cette situation. Si un accident devait survenir par la suite (accident de voiture ou un vol par effraction), l'enseignante ou l'enseignant qui n'aurait pas empêché l'élève de quitter les lieux alors qu'il était sous l'influence d'une substance illégale, quelle qu'elle soit, pourrait subir des conséquences désagréables.

Démarche d'intervention proposée

- Planifier l'intervention avec soin. Il ne faut surtout pas altérer la preuve par une manipulation négligente ou des questions mal-à-propos.
- Lorsque jugé nécessaire, retenir l'élève et appeler la police immédiatement pour éviter le risque d'une intervention qui pourrait compromettre la possibilité de poursuites judiciaires.
- Communiquer avec les parents. Ne jamais laisser un élève sous l'influence de drogue quitter l'école seul en raison des risques d'accident. Assumer vos responsabilités « in loco parentis » jusqu'à ce que l'élève soit pris en charge par ses parents ou la police.
- **NE PAS MENER DE FOUILLES**, à l'exception de celle du casier. C'est la police qui doit s'en charger.

Stratégies de prévention

- Il est important d'expliquer clairement aux élèves le règlement de l'école, les dispositions du Code criminel et la politique de tolérance zéro de l'école ou du conseil scolaire (district scolaire).
- Le personnel de l'école doit s'entendre sur une manière d'agir dans une situation de ce genre avant même qu'elle se produise.
- Il est bon d'avoir recours à des programmes de sensibilisation aux drogues et à des programmes d'aide aux élèves. La prévention est un élément essentiel de toute intervention.

Fiche 11

Description du comportement observé

Un intrus entre dans la cour d'école sur l'heure du midi et harcèle certains élèves. Une des personnes responsables de la surveillance l'avertit qu'il n'a pas le droit d'être présent dans la cour d'école et qu'il doit quitter immédiatement. Il part mais revient le lendemain et cause encore des problèmes. Malgré les avertissements de la direction, il persiste à revenir dans la cour d'école.

Considérations

La loi offre des solutions à ce problème et les directions d'école qui le jugent à propos, devraient y avoir recours. L'école peut légalement sommer un individu de ne pas revenir sur les lieux sous peine d'être traduit en justice immédiatement.

Démarche d'intervention proposée

- Ordonner aux intrus de quitter le terrain de l'école en leur remettant un avis écrit les sommant de ne pas revenir sur les lieux.
- S'il le faut, invoquer la loi provinciale et faire appel à la police.
- Ne jamais laisser des élèves qui ne fréquentent pas l'école traîner sur le terrain de l'école sans raison et surtout sans permission.
- Si un intrus ou un perturbateur plus âgé s'attarde pour attendre un élève plus jeune qui fréquente l'école, informer les parents de cet élève.
- Si les intrus fréquentent une autre école, communiquer avec cette école. Des situations de ce genre se produisent fréquemment dans les écoles qui servent de point de correspondance pour le transport scolaire. Il importe de communiquer avec les directions d'école concernées lorsque de tels incidents se produisent.

Stratégies de prévention

- Il serait bon d'entreprendre une consultation auprès des policiers du quartier pour connaître leurs politiques et recommandations sur la question. Une rencontre entre la police et le personnel enseignant dès le début de l'année scolaire devrait clarifier les attentes et les recommandations pour les deux groupes. Il est important de préparer le personnel à l'éventualité d'un incident dans la cour d'école.
- Comme mesure de prévention, l'école devrait afficher des placards indiquant « Propriété privée - défense d'entrer ou de passer sous peine d'amende ».
- Il est bon de préparer à l'avance un avis écrit que vous pourrez remettre plus rapidement à celles et ceux qui persistent à s'introduire sur le terrain de l'école.

Fiche 12

Description du comportement observé

Un élève se présente à l'école sans désir de travailler et mécontent du fait qu'il doive passer ses journées entières à l'école. Il ne démontre aucun intérêt pour la matière étudiée ni pour les discussions de groupe. Il rêvasse, dort ou offre un regard étonné lorsque l'enseignant l'interpelle.

Considérations

Les règlements de l'école et de la loi scolaire indiquent clairement que tout le travail donné aux élèves doit être complété. L'influence du foyer est le facteur le plus important dans un tel cas. Si l'élève ne reçoit aucun soutien pour ses devoirs ou ses études à la maison, une franche discussion avec les parents s'impose. Y a-t-il possibilité d'abus ou de négligence à la maison? Ce comportement est-il nouveau? L'élève pourrait avoir volontairement adopté ce comportement pour obtenir l'approbation de ses pairs.

Il faut se demander si l'élève est capable de faire le travail. Prend-il des médicaments sur ordonnance du médecin? Souffre-t-il de fatigue due à un emploi ou à une autre activité? Dans ce cas, un réaménagement d'horaire ou une discussion avec l'élève quant à son emploi pourrait être bénéfique.

Démarche d'intervention proposée

- Puisque l'enseignante ou l'enseignant agit à titre de conseillère ou de conseiller dans une telle situation, obtenir la collaboration de la conseillère ou du conseiller en orientation dès le départ.
- Essayer de déterminer si une évaluation spéciale serait utile. L'enfant souffre-t-il d'un problème psychologique ou physique? S'agit-il d'une difficulté d'apprentissage? L'élève prend-il des médicaments? Est-il dispos? Mange-t-il suffisamment?
- Encourager le succès de l'élève et essayer de susciter quotidiennement des expériences positives.
- Discuter du problème en question et des stratégies adoptées avec les parents de l'élève ainsi qu'avec les collègues qui sont touchés par ce problème.
- Si le problème persiste, imposer les sanctions appropriées et prévues par le code de conduite de l'école.

Interventions préventives

- Il faut souvent donner à ce type d'élève, des travaux dont les exigences sont claires en spécifiant fermement la date de remise. Un agenda ou un cahier de devoirs quotidiens peut aider l'élève à organiser son temps et son travail.
- Prendre le temps d'évaluer les intérêts de l'élève et encourager son travail dans ces domaines.

Fiche 13

Description du comportement observé

L'attitude négative de l'élève rend quasi impossible la communication avec l'enseignante. Elle ne tient pas vraiment du fait que l'élève utilise un langage vulgaire ou ne s'habille pas convenablement, mais se manifeste plutôt par une arrogance persistante et une hostilité marquée de sa part lorsqu'on le sollicite en classe. Le problème a atteint des proportions telles qu'il menace à la fois la réussite de l'élève dans une matière donnée et le maintien de la discipline pour l'ensemble des élèves. L'affront tantôt subtil et tantôt criant que l'élève semble déterminé à faire subir à l'enseignante, exige une attention immédiate.

Considérations

La Loi provinciale sur l'éducation donne l'autorité à l'enseignante ou à l'enseignant de prendre des mesures disciplinaires dans une telle situation. Il faut savoir faire la distinction entre le manque de respect et l'hostilité persistante. Le manque de respect de la part d'un élève est susceptible d'être corrigé par le processus éducatif. L'hostilité, en revanche, est une réaction émotive contre laquelle la raison produit peu de résultats immédiats. Il faut se demander s'il s'agit d'un comportement généralisé ou s'il est dirigé contre une enseignante ou un enseignant en particulier. S'agit-il d'un comportement nouveau?

Démarche d'intervention proposée

- Il faut éviter de succomber à ses émotions : ne pas élever la voix et éviter de faire écho au ton agressif de l'élève. En un mot, il faut éviter de laisser ses émotions prendre le dessus. Les affrontements en classe mènent inévitablement à des problèmes ultérieurs. Il est préférable de trouver une solution plus pacifique.
- Commencer par parler en privé avec l'élève (confrontation) pour essayer d'identifier les causes profondes du problème.
- Solliciter la collaboration d'une tierce partie si c'est nécessaire. La direction, la conseillère ou le conseiller en orientation, une ou un psychologue peuvent servir de médiateurs dans la discussion.
- Si le comportement persiste, retirer l'élève de la classe.
- Si la sécurité de l'enseignante ou de l'enseignant est menacée, mettre la police au courant du problème.

Interventions préventives

- L'école doit disposer de directives claires pour faire face aux problèmes de comportement et doit prévoir une démarche à suivre qu'adopte l'ensemble du personnel enseignant pour retirer une ou un élève de la classe. Certaines écoles ont recours à une équipe d'adultes formés pour réagir en cas de crise.
- Lorsqu'une telle situation prend des proportions de crise, un code ou une annonce spéciale peuvent être diffusés au micro afin de mobiliser cette équipe d'intervention. L'équipe devrait arriver rapidement, prête à retirer l'élève sans poser de questions. Lorsque le personnel enseignant sait que l'élève devra subir les conséquences de ses actions, il est plus facile de se détacher d'une situation qui peut devenir émotive.
- Les enseignantes et les enseignants devraient recevoir une formation en médiation ou résolution pacifique des conflits (interpellation, confrontation...).

***Menaces, appels téléphoniques
anonymes et dommages aux biens
d'une enseignante ou d'un enseignant***

Fiche 14

Description du comportement observé

Une enseignante reçoit des appels téléphoniques anonymes chez elle. Tantôt l'interlocuteur raccroche dès que l'enseignante décroche l'appareil, tantôt celle-ci reconnaît quelques jurons proférés à son endroit et parfois on lui adresse une menace directe. L'enseignante et sa famille s'inquiètent, ne sachant pas jusqu'où ira la personne qui appelle. Un matin, l'enseignante constate que deux pneus de sa voiture sont à plat et qu'ils ont été crevés.

Considérations

Une menace personnelle, quelle qu'elle soit, est sérieuse. Celle décrite ci-dessus relève de la police et son intervention est justifiée. Tous les incidents comportant des menaces, à l'exception des plus mineurs, justifient l'intervention de la police. Dans un cas semblable, certains élèves connaîtront déjà l'identité de la personne qui est tout probablement l'auteur de ces menaces et peuvent constituer une source d'information s'ils sont disposés à coopérer.

Démarche d'intervention proposée

- Ne jamais passer les menaces sous silence.
- Informer la direction de votre école et les autorités du conseil scolaire (district scolaire) du harcèlement dont on est victime.
- Prendre note de chaque menace ou manifestation de harcèlement.
- Constituer un dossier avec les éléments qui peuvent servir de preuve et documenter le mieux possible chaque épisode.
- Évaluer avec soin les sanctions, dont la suspension, qui seront imposées par l'école.

Stratégies de prévention

- Le personnel de l'école doit discuter de la manière de réagir à de tels incidents lorsqu'ils surviennent. Il est important de s'entendre sur des stratégies et sur un processus qui sera suivi systématiquement.
- Le personnel doit comprendre le système téléphonique et les nouvelles technologies disponibles pour retracer les appels. Il est possible de retracer le numéro de la dernière personne qui a composé votre numéro en composant un numéro spécial. Dans certaines régions, c'est le *69. Les téléphones de l'école peuvent être configurés pour afficher le numéro de tous les appels. En composant le 1-555-1313, il est possible de trouver le nom qui correspond au numéro que vous avez retracé. On peut même obtenir (pour la somme de 5 \$) les numéros qui ne sont pas publiés dans le bottin téléphonique en composant *57 immédiatement après un appel anonyme. Un programme (genre Échec au crime) à l'école peut être utile pour résoudre les incidents de dommages à la propriété d'autrui.

Fiche 15

Description du comportement observé

Un élève vient avertir son enseignante qu'un autre élève est dans le gymnase et menace de se pendre avec un câble de l'appareil grimpeur. On le trouve au haut de l'échelle de l'appareil, le câble noué autour du cou. Il menace de sauter.

Considérations

Les jeunes qui songent au suicide ne sont pas toujours motivés par un problème particulier et les signes de leur désespoir ne sont pas toujours évidents. Les raisons qui poussent les jeunes au suicide sont nombreuses et variées : le manque de popularité auprès des amis, les peines d'amour, la culpabilité qui résulte, par exemple d'un accident avec la voiture des parents, du sentiment d'avoir déçu leurs parents, etc.

Le caractère confidentiel que les conseillères et les conseillers en orientation ou travailleuses ou travailleurs sociaux privilégient dans leurs rapports avec les élèves n'a pas sa place lorsqu'un élève a un besoin urgent d'aide. Les autorités scolaires et le personnel enseignant doivent savoir que d'autres tentatives se produisent souvent par imitation après une tentative initiale. Réagir à des menaces ou à un suicide ne relève pas de la discipline. C'est une situation qui doit être gérée à l'échelle de la classe et de l'école et qui comporte des conséquences sérieuses pour les élèves comme pour le personnel enseignant. Quand il y a menace de suicide ou le soupçon d'un suicide possible, l'enseignante ou l'enseignant doit demander de l'aide puisque la sécurité de l'élève est en danger.

Démarche d'intervention proposée

- Réagir sérieusement et immédiatement à toutes les menaces de suicide.
- Faire appel à l'équipe spéciale de l'école ou du conseil si c'est nécessaire.
- Communiquer avec les parents de l'élève, le service de santé publique ou l'unité psychiatrique.

Stratégies de prévention

- L'école devrait organiser des ateliers sur la prévention du suicide et sur l'identification des symptômes par l'intermédiaire des autorités psychiatriques locales.
- Il est bon d'utiliser les ressources disponibles localement pour discuter de ce sujet avec le personnel et les élèves.
- L'école et le conseil scolaire devraient se doter de directives et d'un protocole pour réagir à des menaces de suicide et au deuil qui résulte d'un suicide. Ce protocole devrait être coordonné par une équipe spéciale.

Fiche 16

Description du comportement observé

L'élève oublie ses cahiers de notes, ses livres et ses travaux. L'enseignant n'arrive pas à déterminer s'il s'agit de véritables oublis ou de provocation subtile et persistante de l'autorité.

Considérations

L'enseignante ou l'enseignant devrait déterminer s'il s'agit d'un problème d'organisation ou d'un choix de la part de l'élève. En d'autres termes, faut-il réagir en trouvant des moyens d'améliorer l'organisation personnelle de l'élève ou en imposant des mesures disciplinaires? Il faut tenir compte de l'âge et des antécédents de l'élève avant de décider s'il s'agit d'un problème de discipline. Il existe une nette différence entre l'oubli d'un manuel scolaire et l'oubli de cahiers ou de travaux. On peut toujours trouver un autre livre dans la classe ou faire suivre l'élève avec un camarade, mais l'oubli de notes ou de travaux laisse l'élève sans preuve de sa contribution personnelle à un cours. La Loi sur l'éducation stipule que les élèves doivent se présenter au cours prêts à travailler. L'intervention des parents est essentielle lorsque ce comportement persiste.

Si les devoirs ou les travaux ne comptent pas dans la note finale, les élèves ne les feront pas avec sérieux.

Démarche d'intervention proposée

- Passer en revue des stratégies fondamentales d'organisation du travail avec l'élève et discuter des causes possibles de son problème.
- Ne pas amplifier le problème en réagissant fortement dès le départ.
- Essayer de savoir si l'élève a simplement oublié le devoir manquant ou s'il ne l'a pas fait. Exprimer clairement ses attentes en ce qui a trait à ce genre d'oubli.
- Au besoin, avoir recours à un rapport d'évaluation signé par l'ensemble des enseignantes et des enseignants de l'élève à la fin de chaque période.
- Si le comportement persiste, appeler les parents.

Stratégies de prévention

- En début d'année, l'enseignante ou l'enseignant devrait faire un retour sur ses attentes ainsi que sur certaines stratégies d'organisation personnelle et de gestion du temps.
- Les cas d'oubli devraient faire l'objet d'un traitement constant et fidèle aux attentes mutuellement comprises.
- S'assurer que les élèves soient prêts à travailler en début de journée, leur suggérer d'utiliser un agenda ou autre carnet du genre pour organiser leur temps et leurs travaux scolaires.

Fiche 17**Description du comportement observé**

Vers 15 h, un parent visiblement furieux entre en coup de vent au secrétariat et demande à voir sur-le-champ une enseignante en particulier. Le parent marmonne quelques phrases à l'effet que l'enseignante en question traite injustement sa fille et se campe près de la porte, l'air furieux. Le parent est de toute évidence très contrarié et l'enseignante devra faire face à une rencontre pénible.

Considérations

Le parent mécontent est souvent contrarié par d'autres préoccupations comme des problèmes sérieux à la maison ou au travail. L'incident avec son enfant n'est peut-être que la goutte qui fait déborder le vase, mais il se sent plus apte à composer avec cette situation précise. Il faut se demander s'il s'agit d'une expérience unique pour le parent ou s'il s'agit d'une stratégie que le parent emploie dans toutes les circonstances. Il est important de demeurer calme et de permettre au parent de s'exprimer.

Démarche d'intervention proposée

- Dans la mesure du possible, calmer le parent et tenter de résoudre le problème. Une tasse de café peut parfois adoucir les moeurs.
- Ne pas se sentir obligé d'affronter seul le parent dès qu'il le demande. Essayer de le rencontrer dans un endroit neutre comme une salle de réunion ou un bureau dès que cela convient. Éviter d'interrompre un cours ou un test pour rencontrer un parent contrarié qui se présente sans rendez-vous.
- Prêter attention aux propos du parent. L'écoute attentive calmera ses frustrations, qu'elles soient justifiées ou non.
- Lui faire part brièvement des détails de l'incident tel que vécu et lui démontrer que l'on a le meilleur intérêt de son enfant à coeur.
- User de patience et de souplesse. Éviter de prendre des notes ou d'enregistrer la conversation sans la permission du parent. Si l'on juge important d'avoir un compte rendu de la discussion, inviter une tierce personne à prendre des notes, toujours avec la permission du parent.
- Aborder ces situations en personne. C'est beaucoup mieux qu'au téléphone et un lieu de rencontre neutre peut être déterminé si c'est nécessaire.
- Si les intrusions du parent et les éclats de contrariété deviennent fréquents, voir à ce que les contacts avec l'école se fassent par l'intermédiaire d'une tierce partie, comme quelqu'un du conseil scolaire.
- Lorsque la raison ne suffit pas, on peut avoir recours aux dispositions prévues dans la loi ou dans une politique du conseil. La Loi sur l'éducation confère le droit à la direction d'école de sommer un parent de quitter les lieux s'il crée une perturbation. Le parent qui ne se plie pas à cette demande pourrait être traduit en justice.
- Ne jamais rencontrer un parent qui est sous l'influence de l'alcool. Le cas échéant, fixer un autre rendez-vous et appeler la police s'il le faut.
- Assurer un suivi auprès de l'enfant du parent concerné. Il est fort possible qu'il soit affecté par la conduite du parent. Il faudrait aussi sensibiliser le parent à la réaction de son enfant.

Stratégies de prévention

- Placer des affiches aux portes de l'école indiquant clairement que tous les visiteurs doivent se présenter au secrétariat.
- Le personnel enseignant doit discuter de la manière de réagir dans ces situations. Il est important de s'entendre sur des stratégies et une manière de procéder qui sera suivie par l'ensemble du personnel. La secrétaire de l'école est souvent la première à devoir faire face à ces parents. Elle doit être bien formée et préparée à suivre une démarche précise.
- Il faut établir avec les parents un protocole pour exposer leurs préoccupations et régler leurs différends avec le personnel enseignant. Ce protocole est rappelé régulièrement aux parents.

Perturbation dans les corridors, dans la cour d'école ou lors de rassemblements et sorties

Fiche 18

Description du comportement observé

Lors d'une sortie éducative au théâtre, deux élèves recherchent l'occasion pour déranger les autres en affichant un comportement agité et choquant, en mangeant ou en buvant même si c'est défendu et en transgressant d'autres règlements de l'école.

Considérations

Certains élèves croient que les règles normales de comportement ne s'appliquent pas à l'extérieur des murs de l'école. Ce type de comportement est fréquent lors d'activités comme celles qui sont mentionnées ci-dessus. Les élèves doivent respecter les règlements lors de toutes les activités sanctionnées par l'école. Une enseignante ou un enseignant qui est absent lorsqu'une situation problématique survient pourrait être tenu responsable.

Démarche d'intervention proposée

- Intervenir rapidement. Il ne faut pas laisser passer un comportement qui aurait été réprimandé en salle de classe.
- Consulter la liste de contrôle pour les activités parascolaires à la fin de ce document.
- Faire en sorte que tous les élèves connaissent le prix à payer pour les perturbations causées à l'extérieur de la classe.
- Pour les élèves ayant manifesté des problèmes de comportement lors d'une sortie, les priver d'activités ou de sorties ultérieures.

Stratégies de prévention

- Rappeler fréquemment aux élèves que le respect des règlements de l'école est exigé pendant toutes les activités sanctionnées par l'école.
- Énoncer les règles de comportement dès le départ et les rappeler aux élèves à certains moments propices.
- Faire savoir aux élèves qu'il existe certaines attentes à l'extérieur de l'école également. Connaissent-ils les règles de comportement qui s'appliquent au théâtre, à la patinoire etc?
- Le personnel enseignant et la direction devraient demeurer visibles en tout temps en guise de rappel des règlements de l'école. Une supervision et un encadrement adéquats demeurent la clé de la prévention.
- S'assurer de la participation d'un nombre adéquat d'adultes pour accompagner les élèves lors des sorties. Fixer ce nombre en considérant des facteurs tels les risques possibles, l'âge des élèves, la supervision disponible sur les lieux etc.

Fiche 19

Description du comportement observé

Une élève est absente depuis plusieurs jours et l'école doute de la raison fournie (maladie). L'enseignante découvre que celle-ci est victime de harcèlement de la part d'un autre élève et qu'elle préfère rester à la maison. L'élève qui la harcèle, la distrait en lui lançant des projectiles variés (ex. avions en papier) et en lui adressant constamment des propos insolents.

Considérations

Peu importe les détails, les élèves qui sont victimes de ce type de harcèlement sont incapables de poursuivre calmement leur travail et souffrent d'absences pour des raisons de maladie dont la fréquence est remarquée par l'enseignante ou l'enseignant et les parents. Il s'agit d'une stratégie pour attirer l'attention de la part de l'élève coupable. C'est une version plus hostile du comportement qu'adoptent les élèves qui parlent toujours sans permission ou qui jouent les clowns de service. Il s'agit cependant d'un comportement qui constitue une véritable menace pour les autres élèves. Tous les élèves ont le droit d'apprendre et les enseignantes et les enseignants ont le droit d'enseigner.

Les suppléantes et les suppléants devraient être très bien informés quant au protocole en vigueur à l'école dans ces circonstances et connaître les élèves à problèmes. Un système de partenaires pourrait être utile pour les nouvelles suppléantes et les nouveaux suppléants.

Démarche d'intervention proposée

- Discuter du problème en privé avec l'élève dès que possible lors d'une confrontation. Lui rappeler les limites d'une conduite acceptable et lui demander comment il pourrait modifier son comportement.
- Communiquer avec les parents dès l'apparition de ce genre de comportement. Se renseigner sur le contexte familial de l'enfant. Cela pourrait être utile puisque sa situation à la maison pourrait être un facteur dans sa quête d'attention et la manière de l'obtenir.
- Changer l'élève de place ou réorganiser la classe si nécessaire. À la limite, faire transférer l'élève dans une autre classe si cette solution est acceptable. Il est important de rester à proximité des élèves-problèmes et de les garder dans son champ de vision en tout temps.
- Éviter de punir toute la classe pour le comportement répréhensible d'un ou deux élèves.
- Faire en sorte que les autres élèves ne fassent plus l'objet d'agression physique. Lorsque l'acte est suffisamment sérieux pour être considéré comme une agression au sens juridique, consulter la fiche qui traite de ce problème sous la rubrique voies de fait.
- Rappeler aux élèves que le droit d'apprendre est assorti de la responsabilité de permettre aux autres d'apprendre.

Stratégies de prévention

- La direction et le personnel enseignant devraient, dès le début de l'année, indiquer aux élèves quels sont les comportements acceptables à l'école et ceux qui ne le sont pas. Il faut avertir les élèves de ne pas toucher les autres et leur expliquer ce que constituent des voies de fait et les conséquences juridiques de tels gestes.
- Lorsque l'occasion se présente, prendre le temps de revoir avec les élèves les comportements qui sont acceptables.
- Prendre le temps de féliciter les élèves qui dérangeaient la classe par le passé mais qui ont amélioré leur comportement.
- Une session de formation ou une discussion au niveau du personnel de l'école sur la discipline coopérative ou sur des stratégies de résolution de conflits, techniques de confrontation et d'interpellation pourrait être utile.

Fiche 20

Description du comportement observé

L'enseignant reçoit un devoir complexe complété par un élève normalement incapable d'une telle qualité dans ses travaux. Compte tenu du rendement de l'élève en classe, l'enseignant est convaincu que l'élève a copié.

Pendant un examen de mi-session, l'enseignant remarque qu'un de ses élèves se comporte bizarrement. Il jette des regards furtifs répétés dans la direction de son voisin ou de sa voisine et semble consulter des notes cachées.

Considérations

Le plagiat et la tricherie se produisent le plus souvent dans des matières comme les mathématiques et la physique où les réponses attendues sont courtes et concises. Les examens à choix multiples sont les plus propices au plagiat et à la copie, surtout si les élèves sont assis très près les uns des autres.

Démarche proposée

- Faire connaître aux élèves les règles du jeu et les conséquences de toute transgression avant de leur donner un test ou un travail.
- Éviter d'accuser l'élève. Si les doutes sont fondés, chercher à obtenir l'aveu de l'élève. Si l'élève reconnaît sa culpabilité, en consultation avec la direction, prendre les mesures qui s'imposent conformément aux règlements de l'école. Ces mesures devraient inclure un appel aux parents.
- Si l'élève persiste à nier sa culpabilité mais que vous avez de bonnes raisons de croire à un mensonge, communiquez avec les parents.
- Voir à ce que les élèves qui copient les travaux des autres ou trichent aux examens reprennent le travail ou le test en question.
- Imposer des sanctions qui inciteront l'élève à une réflexion sur l'honnêteté.
- Avoir recours à des stratégies d'évaluation qui ne sont pas axées sur des travaux écrits afin de permettre aux élèves de démontrer leur savoir.

Interventions préventives

- L'école devrait disposer de règlements clairs en ce qui a trait au plagiat et à la tricherie. Ces règlements devraient inclure une description des comportements inacceptables ainsi que les conséquences et les sanctions rattachées à ces délits.
- Les enseignantes et les enseignants devraient prendre le temps d'aménager le local en espaçant les pupitres convenablement et en rendant impossible l'accès au matériel défendu. Il serait opportun d'utiliser plus d'une version d'un examen important, d'utiliser des grilles de réponses différentes, de se placer stratégiquement dans la classe et d'éviter d'être occupé à autre chose pendant la période d'examen.
- Les enseignantes et les enseignants devraient périodiquement prendre le temps de définir le plagiat et de revoir les conséquences qui découlent de la copie du travail d'une ou d'un autre élève. Il est important de discuter avec les élèves de l'honnêteté, des valeurs et du prix à payer pour un tel manquement.

Fiche 21

Description du comportement observé

En dirigeant son groupe d'élèves vers le gymnase, l'enseignante remarque une forme suspecte sous le blouson d'un élève et elle découvre que cet élève cache un couteau de chasse.

Lors de la pause, une élève confie à l'enseignante que quelqu'un dans sa classe vient à l'école avec un couteau et se propose de l'utiliser pour résoudre un conflit qui perdure avec un autre élève. Bien qu'elle soit inquiète, l'élève ne veut pas être reliée à l'incident et hésite à identifier l'élève en question.

Considérations

Dans de tels cas, il est possible que l'intention de l'élève soit innocente. Il pourrait avoir besoin du couteau pour un usage légitime après l'école. Quoi qu'il en soit, les armes n'ont pas leur place à l'école. Il faut agir rapidement car cette situation pose des risques importants et l'enseignante ou l'enseignant pourrait être tenu responsable des conséquences.

Démarche d'intervention proposée

- En informer immédiatement la direction.
- Évaluer la situation rapidement et avec soin. Prendre la situation au sérieux jusqu'à preuve du contraire.
- En cas de soupçon d'intentions violentes de la part de l'élève, appeler immédiatement la police.
- Demander à l'élève de rendre l'arme, à moins qu'il ne l'utilise d'une manière menaçante. Si c'est le cas, appeler la police immédiatement. Ne pas essayer de saisir une arme de la main d'un élève.
- Appeler les parents immédiatement. Ne déterminer s'il est opportun de rendre l'arme à l'élève qu'après avoir évalué les circonstances.
- En cas d'intentions sans conséquences de la part de l'élève, discuter des conséquences et des dangers que comporte le port d'une arme à l'école et insister sur le fait que cette situation ne doit jamais se reproduire.

Stratégies de prévention

- Les règlements de l'école devraient indiquer clairement que le port d'un couteau ou de toute autre arme est strictement interdit à l'école.
- Un feuillet d'information énonçant les règlements de l'école devrait être transmis aux parents en début d'année.
- Le conseil scolaire (district scolaire) et l'école devraient disposer de sanctions très claires pour le port et l'usage d'une arme à l'école.

Fiche 22

Description du comportement observé

L'enseignant a prévenu tous les élèves de la classe que tous les travaux doivent être terminés à temps. Malgré cela, un des élèves n'est pas en mesure de rendre son travail à temps.

Considérations

Il arrive que les parents excusent le retard de leur enfant par le biais d'une note. Ils peuvent invoquer des raisons diverses comme des problèmes de santé, la participation à des événements sportifs ou à des cérémonies religieuses ou d'autres restrictions qui auraient empêché leur enfant de terminer son travail. Dans de telles situations, il importe de savoir si la note d'excuse provient vraiment des parents et si ceux-ci sont convaincus de la validité de l'excuse. Il faut ensuite discuter du problème avec eux en insistant sur l'importance d'une bonne planification du temps afin d'éviter les contretemps de dernière minute.

Démarche d'intervention proposée

- Exiger que le travail soit remis.
- Traiter les situations plus extrêmes comme un manque de respect (voir manque de respect/provocation).
- Avoir recours aux programmes de « mentorat » (conseillers d'élèves, « mentor »).
- Ne pas céder à la tentation de punir l'élève en déduisant un certain pourcentage de sa note finale avec chaque jour de retard. Les notes de l'élève devraient refléter l'effort de l'élève pour un travail en particulier et la qualité de ce travail.

Stratégies de prévention

- Avoir une politique claire en ce qui a trait à la remise des travaux. Les élèves doivent connaître les détails de cette politique ainsi que la souplesse et les exceptions qui peuvent y être apportées et celle-ci devrait être appliquée scrupuleusement.
- Éduquer les élèves au respect des échéances en remettant eux-mêmes les travaux corrigés à la date promise.
- Exiger que tous les travaux soient complétés ou repris quand ils ne sont pas remis à temps.
- Être toujours conséquent et appliquer les sanctions prévues.
- Donner suffisamment à l'avance toutes les directives et indiquer les dates de remise des travaux verbalement et par écrit. Vérifier périodiquement le progrès des travaux les plus importants (ex. fixer une date pour confirmer le plan, une autre pour le brouillon).
- Le personnel de l'école devrait décider des attentes et des conséquences imposées en cas de retard.

Fiche 23

Description du comportement observé

Un élève arrive en classe portant un T-shirt imprimé d'un logo et d'un message répréhensibles qui font allusion aux drogues.

Une élève porte une blouse beaucoup trop révélatrice. La tenue vestimentaire de l'élève agite les autres élèves de la classe au point où l'enseignante ne peut faire concurrence à cette distraction.

Considérations

La Loi provinciale sur l'éducation donne l'autorité à l'école d'agir dans de telles circonstances. Le précédent juridique suggère qu'une tenue vestimentaire susceptible de provoquer un comportement perturbateur chez les élèves constitue une raison suffisante pour exiger que l'élève change de tenue. Dans certains cas, des vêtements inhabituels, le port d'un couvre-chef, d'objets cérémoniaux ou de vêtements qui ne paraissent pas convenables pour l'éducation physique, par exemple, font partie des exigences de certaines religions ou peuvent être liés à un handicap physique. Il est donc important d'être au fait de ces particularités avant de prendre des mesures disciplinaires et considérer l'équilibre à préserver entre la liberté d'expression et la nécessité de maintenir un environnement scolaire propice à l'apprentissage.

Démarche d'intervention proposée

- Initialement, traiter tous les incidents comme s'il s'agissait d'une erreur involontaire de la part de l'élève plutôt que d'une perturbation préméditée. Il faut contrôler ses émotions.
- Prendre l'élève à part et lui faire comprendre qu'il serait préférable qu'il se change et mette un vêtement plus convenable.
- Informer les parents lorsque c'est nécessaire.
- Mettre l'accent sur la tenue convenable dans les circonstances.
- Ne pas personnaliser l'incident.

Stratégies de prévention

- Faire participer les élèves à l'élaboration d'un code vestimentaire qui s'applique à tous les élèves ainsi qu'au personnel enseignant et aux employées et employés de l'école.
- Se munir de plusieurs chandails de coton ouaté ou autres vêtements pour les cas d'urgence.

Fiche 24

Description du comportement observé

Des actes de vandalisme sont commis dans les toilettes de l'école. Des graffitis couvrent les murs, les miroirs sont cassés, les toilettes sont bouchées et les cuvettes sont fêlées. Les méfaits sont survenus entre la fin des classes à 16 h et l'arrivée du concierge à 17 h. Un ou plusieurs élèves de l'école sont soupçonnés d'avoir commis ce dégât.

Considérations

La destruction de la propriété appartenant à l'école constitue un crime. Les autorités scolaires devraient donner suite aux incidents de vandalisme au sein de l'école tels les inscriptions gravées sur les pupitres, le saccage des salles de toilettes et les graffitis. Selon l'âge des suspects, l'étendue des dommages, les élèves soupçonnés (s'agit-il d'élèves qui fréquentent l'école?), la direction pourra prévenir la police ou non. Lorsque le vandalisme est survenu à la suite d'une entrée par effraction, la police doit toujours être informée.

Démarche d'intervention proposée

- Réparer les dommages le plus rapidement possible tout en ne détruisant pas les éléments de preuve qui seront requis pour une poursuite criminelle.
- Oblitérer le plus rapidement possible les signes de détérioration ou de vandalisme, sinon les problèmes risquent de se multiplier.
- Si c'est possible, demander aux élèves qui ont causé les dommages de les réparer eux-mêmes.
- Communiquer avec les parents des élèves concernés.
- Insister sur le fait que les élèves nettoient et paient pour les dommages qu'ils ont causés ou trouver une forme de compensation qu'ils devront fournir.
- Tenir compte de l'âge de l'élève et du sérieux de l'incident avant d'appeler la police, mais dans chaque cas de problème sérieux, faire appel à la police.

Stratégies de prévention

- L'ordre et la propreté dans l'école sont primordiaux. Il faut inculquer aux élèves la fierté de leur école et le respect de la propriété d'autrui et de la communauté. La propreté n'est pas seulement l'affaire du concierge, c'est l'affaire de tout le monde.
- Lors des vacances ou d'événements spéciaux, interdire l'accès à certaines parties de l'école afin de minimiser le besoin de supervision et la possibilité d'incidents fâcheux.
- Lors de la construction d'une école ou d'un ajout, choisir un plan qui facilitera la supervision et l'entretien.
- Ne jamais fermer l'oeil sur la destruction intentionnelle de la propriété de l'école.
- Un programme de prévention (de type CrimeStoppers) pourrait contribuer à la sensibilisation des élèves et à la diminution ou à l'élimination d'incidents semblables.

Fiche 25

Description du comportement observé

Un comportement étrange, un changement d'attitude, des commentaires glanés, la présence d'ecchymoses ou de saignements, poussent l'enseignante ou l'enseignant à soupçonner qu'un élève est victime de violence physique ou sexuelle.

Considérations

Le personnel enseignant et l'administration scolaire doivent faire preuve de jugement dans de tels cas. Dans le cas d'un doute raisonnable, l'enseignante ou l'enseignant a l'obligation de faire un rapport à la Société de l'aide à l'enfance (Services de protection de l'enfance) qui décidera ensuite de la meilleure façon de procéder. Un manquement à cette obligation constitue une infraction sérieuse et la police ou le ministre peut déposer une plainte contre une enseignante ou un enseignant qui ne les informe pas d'une telle situation. Il faut suivre les directives de l'école, du conseil (district) et de la province, mais d'en discuter avec d'autres ne décharge pas l'enseignante ou l'enseignant de la responsabilité de signaler les cas de violence physique et sexuelle.

Démarche d'intervention proposée

- Consulter la direction immédiatement.
- Consulter, en cas de doute, la travailleuse sociale ou le travailleur social.
- Signaler le cas aux autorités qui ont l'expertise et l'autorité pour en juger.

IMPORTANT: Les enseignantes et les enseignants sont tenus par la loi de signaler les cas de violence même s'il s'agit de doutes seulement. Les conséquences d'un manquement à cette obligation sont claires et sévères.

Stratégies de prévention

- En début d'année, il faut s'assurer de transmettre à tous les élèves des directives très claires concernant les comportements physiques et sexuels qui ne sont pas permis à l'école et à l'extérieur. Il est souhaitable d'encourager les élèves à discuter de leurs problèmes avec un membre du personnel ou avec un autre professionnel oeuvrant au niveau de l'école.
- Il est important d'offrir aux membres du personnel une formation leur permettant de reconnaître les signes de violence et de les informer sur la manière de les signaler.

Fiche 26

Description du comportement observé

Une bagarre éclate dans le couloir et il n'y a pas de doute quant à la personne qui l'a commencée.

Il y a menace de bagarre après un affrontement entre deux élèves. Toute la classe est fébrile dans l'anticipation d'une bataille après l'école. Peu importe le scénario, la victime est clairement identifiée et l'identité de l'instigateur ne fait aucun doute. C'est maintenant à l'enseignant qu'il revient de jouer un rôle qui dépasse celui d'arbitre.

Considérations

Il ne faut pas permettre aux élèves de croire que l'école est un refuge pour les petits tyrans ou qu'elle constitue une société à part où les lois normales ne s'appliquent pas. Ils devraient savoir qu'en cas de voies de fait, les mêmes règlements et les mêmes sanctions s'appliquent qu'ailleurs. Il est important de respecter en tout temps le règlement de l'école ou celui du conseil scolaire (district scolaire) dans les cas de voies de fait et de prendre connaissance des articles du code criminel qui s'y rapportent et qui contiennent les dispositions concernant l'usage intentionnel de la force.

Démarche d'intervention proposée

- Demander de l'aide si nécessaire et intervenir immédiatement.
- Communiquer immédiatement avec les parents des deux élèves pour les informer de l'incident.
- Évaluer la gravité de l'agression, l'âge des élèves impliqués et faire un rapport à la police si cela est justifié. Lorsqu'il s'agit d'une agression grave ou que la victime est blessée, l'école ou l'enseignante ou l'enseignant devrait communiquer avec la police. C'est la police qui décidera si l'élève doit être arrêté ou non et si des plaintes seront déposées.
- Informer la direction et les parents dans tous les cas de voies de fait.
- Réagir à toutes les situations de ce genre avec cohérence et en respectant les politiques de votre conseil scolaire. En plus des conséquences juridiques d'un tel acte, il doit également y avoir des conséquences au niveau de l'école dans les cas de voies de fait.

Stratégies de prévention

- Les élèves devraient être informés dès le début de l'année des comportements inacceptables et des sanctions qui leur sont assorties, de la définition de voies de fait et de l'existence des mêmes sanctions à tous les niveaux de la société.
- Le personnel enseignant et la direction devraient être présents et vus partout dans l'école afin de réduire les risques d'incidents.
- Le personnel de l'école devrait jouir de formation dans le domaine des stratégies de résolution de conflit (confrontation, négociation, médiation, etc.). Le personnel devrait savoir comment se procurer de l'aide lorsque c'est nécessaire et comprendre le protocole établi pour obtenir cette aide.

Fiche 27

Description du comportement observé

L'élève réagit à un membre du personnel enseignant qui le réprimande pour ne pas avoir fait son devoir en bondissant de son siège et en le poussant contre le mur. Il le bouscule et le frappe tout en hurlant qu'il se moque bien du devoir qu'il devait remettre. L'élève est fort, en proie à la colère et a clairement l'habitude de ce genre d'altercation. L'enseignant se sent démuni.

Considérations

La Loi provinciale sur l'éducation et le Code criminel confèrent aux enseignantes et aux enseignants l'autorité d'agir dans de telles circonstances. Conformément au Code criminel, vous pouvez faire usage de force raisonnable pour vous défendre ou défendre vos élèves. L'article 43 du Code criminel prévoit la force raisonnable comme moyen de maintenir l'ordre et la discipline. Généralement dans les cas d'agression, il ne revient pas uniquement à l'enseignante ou à l'enseignant de décider de rapporter un tel incident. Ce signalement devient une décision prise à l'échelle de l'établissement au nom d'une enseignante ou d'un enseignant en particulier ou de toutes les enseignantes ou tous les enseignants. La personne concernée ne requiert pas la permission de la direction pour appeler la police, mais il est plus logique au niveau organisationnel, de prévenir la direction et de lui demander de faire l'appel. En cas de doute, la direction peut communiquer avec les autorités du conseil scolaire (district scolaire) pour demander conseil. Il faut tenir compte de l'âge et du comportement habituel de l'élève. Certains conseils pourraient prévoir la suspension de l'élève jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Démarche d'intervention proposée

- En tout temps, garder son calme et prendre le contrôle de cette situation.
- Informer la police immédiatement lorsque l'âge de l'élève et les circonstances le justifient.
- Une action ferme et rapide est essentielle au maintien du climat de l'école. Les conséquences doivent être immédiates et doivent être évidentes pour les élèves comme pour le personnel enseignant. Il ne s'agit pas seulement de discipliner l'élève mais aussi d'envoyer un message à toute l'école.

Stratégies de prévention

- Exprimer clairement aux élèves les attentes quant au comportement exigé d'eux dans leurs contacts avec l'ensemble du personnel enseignant. Ils doivent connaître les comportements qui ne sont pas acceptables. Ils doivent savoir ce qui est illégal et ce que constitue l'agression.
- Insister sur le fait que des sanctions sont imposées à tous les niveaux de la société, y inclus les élèves de l'école.
- Les politiques de l'école et du conseil scolaire (district scolaire) devraient énoncer clairement les conséquences de tels comportements.
- On devrait mettre sur pied une équipe spéciale pour les situations de crise (voir la fiche portant sur le manque de respect).

Fiche 28

Description du comportement observé

Une élève signale à son enseignante que certains de ses effets personnels et de l'argent ont disparu de son pupitre pendant l'heure du dîner. Bien que les circonstances s'y prêtaient mal, la victime soupçonne un élève en particulier et fait part de ses doutes à l'enseignante. L'élève qui est soupçonné nie toute responsabilité et se sert d'un troisième élève comme alibi. Cet élève semble donner un appui réticent à l'élève qui fait l'objet de soupçons.

Considérations

L'autorité pour intervenir est conférée au personnel de l'école dans la Loi sur l'éducation (loi scolaire) et le Code criminel. Il est souvent difficile de prendre une décision dans ce genre d'incident. Selon la nature et le sérieux de l'incident et selon les élèves impliqués, cette situation doit être prise en charge par la direction ou la police. S'il s'agit d'un incident sérieux, il faut appeler la police. Les questions posées à l'élève par l'enseignante ou l'enseignant et la direction pourraient porter préjudice à la cause. L'âge est un facteur important dans les cas de vol. S'agit-il d'un élève de l'élémentaire qui réagit à une impulsion momentanée ou d'un élève plus vieux qui est en voie de devenir un véritable voleur? S'agit-il d'un acte caché ou l'argent est-il volé ouvertement avec des menaces de violence?

Démarche d'intervention proposée

- Informer la direction immédiatement.
- Décider immédiatement si la police doit intervenir. Si oui, laisser à la police le soin d'enquêter et d'interroger les personnes concernées.
- S'il s'agit d'un problème qui sera réglé par l'école, faire une enquête approfondie en écoutant toutes les parties impliquées. S'assurer de la véracité des faits.
- Prendre note de tout ce qui se produit et s'assurer de la présence d'une tierce personne lors de l'interrogation des élèves.
- Lorsque l'identité du suspect est confirmée, appeler les parents.
- Lorsqu'il n'y a pas de suspect évident, la direction doit se rappeler qu'un membre de son personnel pourrait être soupçonné au même titre que les élèves.

Stratégies de prévention

L'école doit s'assurer que soient élaborés des règlements se rapportant au vol et aux sanctions qui en découlent. Ces règlements devraient être connus et compris par le personnel de l'école et par l'ensemble des élèves. Il serait utile de rappeler aux élèves par le truchement d'affiches, l'importance de garder leur argent et leurs effets personnels sous clé. L'école pourrait se servir du programme « Échec au crime » comme moyen de réduire l'incidence de vols.

Fiche 29

Description du comportement observé

La période du dîner prend fin et on reçoit au bureau de la direction un appel provenant d'une pharmacie avoisinante. Le gérant de la pharmacie informe la directrice que deux jeunes y ont volé plusieurs petits articles et se sont enfuis après avoir été pris en flagrant délit. Le gérant décrit les deux jeunes et la directrice consulte le personnel dans le but de déterminer si la description du gérant de la pharmacie correspond à celle d'élèves de l'école. Deux élèves, confirmés, se sont rendus au centre commercial sur l'heure du dîner et leur apparence coïncide clairement avec la description donnée. Le gérant veut porter plainte.

Considérations

Selon la loi, l'école demeure partiellement responsable de ses élèves pendant l'aller et le retour de l'école et cela inclut l'heure du midi. Lorsque des élèves ont la permission de quitter l'école le midi, la responsabilité peut être difficile à établir. L'âge des élèves importe dans ce genre de situation puisque les élèves de 16 ans et plus ont le droit de quitter le terrain de l'école le midi. Si la police arrive sans prévenir, pour interroger une ou un élève relativement à un vol, la direction pourrait devoir agir « in loco parentis » afin de protéger les droits de l'élève. Il faut en informer immédiatement les parents. Ceux-ci devraient être présents lorsque la police interroge un mineur.

Démarche d'intervention proposée

- Agir avec prudence. La responsabilité de l'école devient une considération primordiale dans ces circonstances.
- Lorsque c'est nécessaire, appeler la police. Ne pas interroger l'élève avant l'arrivée des policiers.
- Prendre note de tous les détails et accorder son entière collaboration aux autorités.
- Lorsque le vol se produit lors d'une sortie scolaire et qu'il jette le discrédit sur l'ensemble de l'école, imposer les sanctions prévues par l'école.

Stratégies de prévention

- Une petite discussion comportant des mises en garde et des exemples de situations où l'on a porté plainte contre des élèves peut décourager certains jeunes de commettre le vol à l'étalage.
- Revoir, avec les élèves, les règlements de l'école et les dispositions du Code criminel se rapportant au vol à l'étalage.
- Avant de permettre à l'élève de quitter les lieux scolaires sur l'heure du midi, exiger une autorisation écrite de la part des parents comprenant l'entière responsabilité pour les actions de leur enfant pendant cette période. Conserver cette autorisation dans le dossier de l'élève en question.

Liste de contrôle pour activités parascolaires

Annexe A

Lorsqu'une enseignante ou un enseignant doit accompagner des élèves en sortie, elle ou il doit :

- planifier soigneusement l'activité;
- anticiper les situations problématiques et se préparer à y faire face;
- insister sur le fait que les règlements de l'école s'appliquent même si les élèves ne sont pas en classe;
- se faire accompagner d'au moins un autre adulte, surtout s'il y a éloignement de l'école; certains de ces adultes devraient être du même sexe que les élèves;
- si la sortie prévoit une nuit à l'extérieur, éviter à tout prix de partager une chambre avec des élèves;
- avoir recours à des formulaires d'autorisation et des feuillets d'information qui sont envoyés aux parents à l'avance pour les informer de la nature de l'activité et obtenir les permissions nécessaires; informer les parents du fait que l'autorisation qu'ils ont signée ne diminue pas la responsabilité des organisateurs de l'activité à l'égard de leur enfant;
- conserver les copies d'autorisation au secrétariat de l'école; une autorisation écrite ne dégage pas l'enseignante ou l'enseignant de sa responsabilité lorsque trouvé coupable de négligence à la suite d'un incident où se blesse un élève, mais elle sensibilise les parents et démontre leur appui à l'activité;
- prendre en note les numéros d'assurance-maladie des élèves et les numéros de téléphone en cas d'urgence; en cas de retard, prévenir les parents;
- organiser une chaîne téléphonique sur laquelle compter pour appeler tous les parents si le groupe est forcé de dormir à l'extérieur de la ville;
- s'informer de l'état de santé des élèves, la présence d'allergies etc. et obtenir une autorisation pour les soins médicaux d'urgence;
- idéalement, détenir une formation en secourisme; cela s'applique surtout à l'enseignante ou à l'enseignant qui accompagne une équipe sportive;
- préciser l'heure pour déposer et reprendre les élèves; ne jamais quitter un élève dont les parents ne se sont pas présentés à l'heure pour le reprendre;
- avant d'utiliser un véhicule personnel pour une sortie scolaire, s'informer de la politique du conseil scolaire (district scolaire) sur le transport des élèves, des directives relatives au type de véhicule qui peut être utilisé, de la protection recommandée ainsi que de l'étendue de la responsabilité personnelle.

Annexe B

Techniques à utiliser pour la résolution pacifique de conflits

Confrontation

La confrontation s'entend d'un entretien entre l'enseignante ou l'enseignant et l'élève fautif. Elle a pour but de permettre à celui-ci d'analyser sa conduite et de s'engager dans une démarche de solution du problème tout en identifiant conjointement avec l'enseignante ou l'enseignant une conséquence acceptable aux gestes ou paroles répréhensibles. Lors de la confrontation, clarifier le problème, rechercher et identifier ensemble une solution, prévoir une mise en application de la solution et assurer un suivi avec échéancier

Il s'agit d'une démarche qui se prépare. Elle est rarement spontanée.

Médiation

La médiation s'entend d'un entretien entre au moins trois personnes. L'une d'elle agit comme médiatrice. Elle a pour but de permettre à deux élèves d'analyser leur conflit en précisant leurs responsabilités respectives et en s'engageant mutuellement dans une démarche de solution du problème tout en identifiant avec la médiatrice les conséquences acceptables aux gestes ou aux paroles répréhensibles.

Il s'agit d'une démarche qui se prépare. Elle est rarement spontanée.

Négociation

La négociation constitue une technique qui peut s'insérer dans le processus de confrontation et de médiation. Elle a pour but de contribuer à la solution des conflits de besoins en aidant l'élève à prendre ses responsabilités, à s'engager dans la recherche de solutions et à acquérir l'art de négocier lorsqu'il se trouve dans des situations personnelles de conflits de besoins.

Techniques à utiliser avec modération et jugement

Interpellation

L'interpellation est une mise en demeure respectueuse mais ferme, signifiant à l'élève de cesser une conduite jugée illégale, immorale ou destructive pour lui ou pour les autres.

Retrait

Le retrait s'entend d'une mesure disciplinaire qui prévoit le retrait de l'élève fautif de son groupe et l'isolement pendant une période de temps pouvant varier selon le cas. Normalement, le retrait ne devrait pas dépasser dix minutes et il devrait être immédiatement suivi d'un entretien de confrontation avec l'élève concerné dans le but de permettre un retour sur la raison du retrait et sur la recherche de solutions personnelles et constructives.

Techniques à éviter

Accusation

L'enseignante ou l'enseignant qui est témoin d'un geste répréhensible de la part d'un élève ne devrait pas porter d'accusations contre l'élève en question. Elle ou il ne devrait pas porter de jugement accusateur à l'égard de cet élève, mais plutôt, rapporter les faits et laisser aux autorités compétentes le soin de porter les accusations appropriées. Il est plus formateur pour l'élève qu'il avoue son délit lors d'une session de confrontation que d'être l'objet d'une accusation. Il est

préférable de s'en tenir aux faits. Plutôt que de dire : « Tu es un tricheur! », « Tu as triché », « Je t'ai vu! », il serait préférable de dire : « Je t'ai vu regarder constamment sur les copies de Michelle! Tu veux t'expliquer »?

Affrontement

Il y a affrontement quand deux personnes se perçoivent comme adversaires et poursuivent leur échange dans le but de déterminer un gagnant. L'enseignante ou l'enseignant évitera toute situation d'affrontement avec un élève en demeurant calme, en refusant de répondre à l'élève et en se retirant.